

# La vie... jusqu'au bout



Depuis 1988, l'ASP Toulouse a pour but de donner du sens à la fin de vie et contribuer au développement des soins palliatifs.

## Chaque année

- Une centaine de bénévoles accompagnants
- Plus de 2 500 personnes accompagnées
- 9 000 heures d'accompagnements

## Une équipe Deuil

- permanences téléphoniques les lundis, mercredis et vendredis de 11h à 13h
- 05 61 23 71 88
- [ecoute-deuil@asp-toulouse.fr](mailto:ecoute-deuil@asp-toulouse.fr)

## Soutenez l'Asp par :

- Le bénévolat d'accompagnement
- Le bénévolat de compétence
- Les dons, donations et legs

## Contactez-nous



40 rue du Rempart Saint-Étienne - BP 40401  
31004 TOULOUSE Cedex 6

Tél. : 05 61 12 43 43

[secretariat@asp-toulouse.fr](mailto:secretariat@asp-toulouse.fr)

[www.asp-toulouse.fr](http://www.asp-toulouse.fr)

*Possibilité de dons sécurisés en ligne*

Reprographie : Mairie de Toulouse - SCHS



## Accompagner la maladie grave et la fin de vie

*« On pense que ce sont les vivants qui ferment les yeux des mourants, mais ce sont les mourants qui ouvrent les yeux des vivants »*



[www.asp-toulouse.fr](http://www.asp-toulouse.fr)

05 61 12 43 43

Toulouse

L'ASP Toulouse soutient les principes de solidarité humaine, de droits de la personne et de respect de la vie



## L'ASP Toulouse

- **ACCOMPAGNE** les personnes confrontées aux périodes difficiles de la maladie grave et face à la fin de vie
- **AIDE** les familles et l'entourage
- **FORME** les accompagnants bénévoles et le personnel soignant
- **SOUTIENT** les personnes en situation de deuil
- **ORGANISE** des actions de sensibilisation autour des soins palliatifs

Être toujours au plus près  
des malades, des familles,  
des équipes de soins

## L'accompagnement

par les bénévoles, de personnes en fin de vie ou confrontées à la maladie grave et de leur entourage se réalise dans une **démarche interdisciplinaire** au sein d'établissements de Santé conventionnés.

## L'accompagnant

bénévole formé et soutenu dans son action offre :

- **écoute**
- **soutien**
- **présence**

Accompagner pour une meilleure qualité de  
fin de vie, tout en soutenant l'entourage  
pendant et après l'épreuve

## Ce que dit la loi...

### QUE SONT LES SOINS PALLIATIFS ?

Article 1er de la Loi n°99-477 sur les droits de la personne malade dite "Loi Léonetti" :

*"Toute personne malade dont l'état le requiert a le droit d'accéder à des soins palliatifs et à un accompagnement."*

*Les Soins Palliatifs sont des soins actifs et continus pratiqués par une équipe interdisciplinaire en institution ou au domicile... Ils visent à soulager la douleur, à apaiser la souffrance psychique, à sauvegarder la dignité de la personne malade et à soutenir son entourage."*



- l'ARS
- FDVA

- CNAMTS-SFAP

### NOS PRINCIPAUX PARTENAIRES

- Mairie de Toulouse
- CPAM de Haute Garonne
- Caisse d'Épargne Midi-Pyrénées
- Mutuelles et Caisses de Retraite
- Conseil Départemental de Haute Garonne
- La Ligue contre le cancer Haute Garonne